



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 7 avril 2022, à 19h30
Salle de spectacles

7^{ème} séance – 2022

Séance du jeudi 7 avril 2022

Présidence de Mme Carole Castillo, Présidente

Ce soir vous allez assister à la présentation du PAcom Plan d'Affectation communal. Merci d'attendre la fin de la présentation pour vos questions. 15 minutes sont prévues pour cela. Je souhaite la bienvenue à Mme Parisod, Mme Bender et à M. Hoffstetter qui vont animer la présentation.

Je passe la parole à Mme Tinetta Maystre pour une courte introduction.

(pv question-réponses en annexe)

La séance reprend :

Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Le Bureau, la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à notre Municipalité composée de Monsieur le Syndic, Monsieur le vice-syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectatrices et spectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son.

63 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s : Mmes Verena Berseth, Mariline Braz Lopes, Marta Pinto, Laurence Plattner, Colette Racloz, Fatma Tayfur, MM. Marc Chambaz, André Cordeiro, Tristan Goël, Philippe Hertig, Jean-François Jeanrichard, Steeve Kocher, Suat Ozkan, Kemal Yabalak

Sont absent-e-s: Mme Aline Segin, MM. Dieudonné Ngoy Muvumbu, Basile Zufferey

1. Adoption de l'ordre du jour

Madame La Présidente, après s'être assurée que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

Dépôts de postulats :

Monsieur Luis Guedes
Madame Maria Sisto

Interpellations :

Madame Marie Schneider
Monsieur Sylvain Richard
Madame Stéphanie Negri Capt

Ces interventions seront traitées en priorité au point 11 de l'ordre du jour.

Mme la Présidente demande une modification de cet ordre du jour : au point 11, Madame la conseillère Frédérique Beauvois remplace sa motion par un postulat.

Mme la Présidente met l'ordre du jour modifié au vote. Il est adopté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 7 avril 2022

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2022
 3. Démissions
 4. Communications de la Présidence
 5. Communications de la Municipalité
 - o Communiqué de la Municipalité du 28 mars 2022 sur ses activités du 1^{er} au 28 mars 2022
 - o Liste des interventions (questions, interpellations, motions, pétitions et postulats) transmises par le Conseil communal et en cours de traitement par la Municipalité
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz intitulée "Une patinoire saisonnière à la Place du Marché de Renens"
 - o Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt et consorts intitulée : "Bâtiment de la Grange : quelle(s) utilisation(s) ?"
 - o Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz concernant l'installation de support et d'outils près des pompes à vélo de la Ville
 - o Convention de gestion et d'attribution du Fonds d'aide financière d'urgence en période de crise sanitaire entre le Centre social protestant et la Ville de Renens
 6. Communications de la Commission des finances
 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
 9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 10. **Rapport de commission – Préavis** N° 15-2022 – Aides sociales extraordinaires destinées aux personnes physiques et aux associations à but social, en période de crise sanitaire
 - *M. Jonas Kocher, Président-rapporteur*
 11. Motions, postulats, interpellations
 - o Développement ~~de la Motion~~ **du postulat** Frédérique Beauvois "Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens"
 - o Développement du Postulat de Joëlle Zahnd et Marie Schneider : "En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants/jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens !"
 - o Développement du Postulat Ali Korkmaz "Pour des cheminements sécurisés pour accéder toutes et tous à la Ferme du Village"
 12. Questions, propositions individuelles et divers
-

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Lors du précédent Conseil communal, une lettre a été lue qui donnait des noms, des fonctions de membres de notre administration. Nous avons trouvé que ceci était peu pertinent, peu adapté. Nous pouvons entendre toute proposition, toute remarque, mais il est important de veiller à la protection des collaborateurs de cette ville. A l'issue de cette lecture, en accord avec Mme la Présidente du Conseil communal, que je remercie pour son ouverture, nous avons fait couper tant les images sur les bandes qui ont été enregistrées que demandé que ceci n'apparaisse pas dans le procès-verbal de notre Conseil communal. Ce qui a été retiré. Nous considérons comme ceci avoir corrigé cette lecture un peu rapide d'une lettre qui aurait dû être traitée différemment. Comme nous l'avons dit aussi dans les débats qui ont eu lieu lors de ce précédent Conseil, nous allons prendre contact avec cette personne pour voir avec elle quelles sont ses remarques afin de la « rasséréner » par rapport aux projets qui sont les nôtres et à la qualité de ce futur projet. Je vous remercie pour votre collaboration et votre attention.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une large majorité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Madame Corrine Simon et Madame Marie-Claire Chabloz pour leur excellent travail.

3. Démission

En date du 29 mars 2022, le Bureau du Conseil a reçu la démission de Madame Marie-Claire Chabloz, secrétaire suppléante. Mme la Présidente donne lecture de son courrier :

Madame la Présidente,

Par la présente, je vous notifie ma démission en qualité de secrétaire suppléante du conseil communal de la ville de Renens.

Etant en période d'essai, un préavis de sept jours est demandé pour la résiliation de mon contrat de travail.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Mme la Présidente profite de ce point de l'ordre du jour pour féliciter Mesdames Nathalie Jaccard, Elodie Golaz-Grilli et Monsieur Vincent Keller pour leur élection et réélection au Grand Conseil Vaudois.

Le bureau a reçu un courrier sous forme de pétition du collectif « non 5G Faraday » qui a été transmis à qui de droit.

Les personnes arrivées tardivement sont priées d'annoncer leur présence auprès de Madame Simon en fin de séance et uniquement à ce moment-là. C'est effectivement cette liste de présence qui fera foi lors des paiements des jetons de présence.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Vu qu'une pétition est arrivée, je demande aux membres de la commission des pétitions que l'on se retrouve dans le foyer vers les vestiaires, puisqu'on doit libérer cette salle rapidement, pour fixer une ou deux dates que je puisse proposer aux pétitionnaires pour les rencontrer. Merci

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

Vous avez toutes et tous reçu le communiqué de la Municipalité du 28 mars 2022 sur ses activités du 1^{er} mars 2022 au 28 mars 2022 ainsi que les diverses réponses écrites aux Conseillers communaux.

Mme la Présidente demande à La Municipalité si elle a d'autres informations à nous transmettre oralement.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Lors de la précédente séance j'avais été très ému, notamment par l'annonce de ce qui se passe en Ukraine et je n'ai pas répondu pleinement à une demande qui était : est-ce que les pétitionnaires reçoivent toujours un courrier en réponse à leurs documents ? La réponse est oui. La Ville a à cœur de toujours répondre par un accusé de réception aux courriers qu'elle reçoit et cela inclut aussi les pétitionnaires. Un courrier est envoyé à la personne qui porte la pétition et/ou qui est en charge du document.

Je devais aussi une réponse à Madame Rosana Joliat qui m'a interpellé par rapport aux bons qui ont été faits pour les commerçants. J'ai cherché les réponses et vous trouvez aussi ces informations, qui avaient été traitées par la commission de gestion, dans le rapport de gestion 2020 aux pages 11 et 12. Vous y trouverez tous les chiffres que je vais vous donner à savoir que la Ville avait édité 2 séries de bons. 1'000 bons à CHF 50. -- que l'on vendait à CHF 40. --. 2'500 bons de CHF 20. -- vendus CHF 15. --. Tous ces bons ont été vendus et effectivement c'est un montant de CHF 100'000. -- qui a été injecté dans le tissu commercial rennais et, pour cela, notre participation a été d'un quart. 21 commerces en ont été les bénéficiaires, 19 établissements publics ont pu bénéficier du 2^{ème} tirage. Je remettrai ces chiffres à Mme la Présidente afin qu'ils figurent dans le prochain rapport.

Monsieur Delaquis m'avait interrogé aussi sur la réponse au courrier adressé à la Poste. Nous avons envoyé un courrier où nous relayions le fait que vous étiez inquiet par rapport à la relève des boîtes postales et à la potentielle péjoration de la qualité de service à Renens. Nous n'avons pas reçu de réponse et nous allons relancer la Poste sur ce thème-là en demandant cette fois spécifiquement qu'il nous soit adressé un courrier.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Lors du dernier Conseil, Monsieur Delaquis avait posé une question en lien avec l'égalité salariale dans les associations intercommunales notamment. J'avais la réponse pour l'une d'elle, mais pas pour l'autre, donc je me suis renseignée. Ce que je peux vous dire c'est que l'APREMADOL et l'ARASOL ont, comme toute institution ou entreprise de plus de 50 employés, procédé à une analyse de l'égalité salariale avec l'outil Logib et ont obtenu le certificat d'égalité salariale découlant de cette analyse. Je peux vous dire que ces deux associations intercommunales répondent aux attentes en matière d'égalité salariale.

Nous avons aujourd'hui réuni le réseau des partenaires Aînés que nous réunissons deux fois par année et nous avons eu une présentation de la prestation pour les proches-aidant que donne le CMS. Vous le savez, quand on est proche-aidant on peut se retrouver du jour au lendemain dans une situation difficile à gérer pour différentes raisons. J'ai reçu beaucoup de matériel du CMS pour le diffuser dans mon réseau et j'en ai mis à la sortie de ce Conseil que vous pouvez en prendre en sortant. Si d'une manière ou d'une autre vous êtes concernés ou que vous connaissez des gens qui le sont puisque membres de ce Conseil communal, vous êtes aussi de précieux relais. Je vous remercie.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En complément de ce que dit Madame Clerc, on a reçu récemment l'invitation pour le prochain congrès à Berne sur l'égalité salariale et il traite du thème que vous avez évoqué, Monsieur Delaquis, du contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions. Nous nous y rendrons le 17 mai 2022 de 09h00 à 13h00. Comme chaque année, nous emmènerons avec nous une institution parapublique pour les entraîner dans cette dynamique-là.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Lors de la dernière séance, Madame Frédérique Beauvois nous avait interpellés concernant le subventionnement du Canton pour les projets Santé et Sports. Ma réponse n'était pas complète parce que je n'avais pas de réponse chiffrée. Renens a bénéficié de subvention pour l'installation du Fitness urbain au Censuy. Nous avons touché une subvention de CHF 5'604.-- avec un montant global de CHF 7'241.--. Le coût global de ce projet nous revient à CHF 30'173.--. J'espère avoir répondu à votre question, Madame Beauvois.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Une information concernant l'action de vente à prix réduit de cartes Mobilis subventionnées par le Fond du Développement durable. Le but de cette action était évidemment d'encourager les gens à prendre les transports publics. La période annoncée pour cette action s'étirait du 28 mars au 9 avril, soit 13 jours. Cette action, vous êtes sans doute au courant, a été victime de son succès. C'est effectivement une grosse, grosse réussite puisque le lundi 28, donc le 1^{er} jour de l'action déjà à 16h15, les TL ont pris contact avec notre service pour annoncer qu'ils avaient vendu en une journée, en huit heures, 2'198 cartes, qu'il y a eu 509 acheteurs qui se sont précipités dans leur bureau et qu'au final, cela représentait pour une seule journée CHF 46'500.-- de subvention qui étaient versés par le Fond du Développement durable.

A partir du moment où nous avons été informés de la hauteur de ce montant, nous avons décidé d'interrompre cette action pour éviter de vider le Fond si on étendait encore davantage. Pour vous donner quelques points de comparaison, il faut savoir que pour l'année 2021 nous avons perçu de SIE, donc la taxe de 0,3 centimes de KW/H, un montant qui correspond à CHF 209'744.-- pour l'année 2021. Là-dessus, nous avons accordé des subventions pour CHF 149'930.-- en fonction des demandes que nous avons eues. Si vous mettez en rapport ces chiffres-là, donc CHF 149'930.-- pour 2021 de subvention accordée et vous le mettez en rapport avec CHF 46'500.-- pour une seule action cartes TL, vous voyez que le rapport est un peu déséquilibré et vous comprendrez très certainement pourquoi nous n'avons pas voulu prolonger cette action. A partir de là, vous savez aussi que nous avons 23 subventions actuellement à notre catalogue et que celles-ci génèrent un certain nombre de demandes de la part des propriétaires, des entreprises, des locataires. Donc, on essaie de toucher large avec toutes ces subventions. Parfois c'est les uns qui en profitent, parfois c'est les autres. Dans ces subventions, il y en a pour la mobilité durable, pour la biodiversité, pour les économies d'énergie, pour appareils et matériels, pour mobilité pour entreprise et même des subventions pour des cours, comme les cours zéro déchets. En 2022, comme il nous reste encore de l'argent dans notre Fond, la commission du Fond va continuer à mettre en place de nouvelles subventions, à mettre en place de nouvelles actions pour encourager les habitants à bien faire dans le domaine de la durabilité. Il y aura d'autres actions dans le domaine de la mobilité durable. Peut-être sur une action comme nous venons de le faire, mais cette fois-ci mieux cadrée au niveau du nombre des cartes que nous allons vendre, au niveau du contrôle des adresses des habitants. Tout ça serait mieux cadré si nous refaisons cette même action, ce qui n'est pas encore décidé par le Fond. Nous allons en tous cas tirer les leçons de cette première opération et essayer dorénavant de mieux cadrer ce genre d'action pour éviter les abus de toutes sortes. En espérant avoir un petit peu répondu aux questions qui se sont certainement posées à vous en voyant cette action se terminer aussi rapidement. Je reste à votre disposition.

- **M. Gérard Duperrex, Indépendant**

Pour donner suite à l'information de Madame Zurcher, Municipale, concernant l'offre de tarifs préférentiels pour les transports publics, j'aimerais bien remettre l'église au milieu du village. Pour donner suite à de nombreuses rumeurs qui se passent à travers Renens, je pense qu'il faudrait y mettre fin et informer la population. Il a paru dans le journal du Carrefour Info 193 du 16 mars 2022 que « la Commune de Renens souhaite encourager les habitants qui se déplacent davantage avec les transports publics. La Municipalité propose ainsi d'acheter une ou plusieurs cartes prépayées de billets de bus sur présentation du bon ci-contre au prix de 10 francs, soit un franc le billet au lieu de 22 francs pour le demi-tarif, 34 francs plein tarif. Elles sont en vente exclusivement au nouveau centre de la clientèle des TL à Renens du 28 mars au 9 avril. Sur le bon ci-joint indiqué dans la limite du stock disponible, offre de la ville de Renens à l'attention de ses habitants par le biais du Fond de Développement durable ».

Comme bon renanais, je me suis déplacé à 15h30. Il y avait une petite colonne de 20 personnes devant moi. Sans oublier que le matin, la colonne allait jusqu'au carrefour de la Mèbre. Devant moi, trois personnes. Deux dames, un homme avec chacun une photocopie du journal du Carrefour. Je me suis permis de leur demander d'où ils venaient, ils m'ont répondu : de Prilly. Ils avaient simplement photocopié l'article paru dans le journal

Carrefour de Renens. Je suppose que ces photocopies doivent être parmi les bons déposés chez les TL, chose à voir. Je ne vais pas allonger sur cette histoire mais la colonne avançait, devant moi ces personnes se sont présentées au guichet, ils ont pris chacun cinq billets à 10 francs, soit 50 francs. Donc ils ont gagné 3 x 120 francs, 360 francs que la commune de Renens leur a offerts. Par contre, il y en avait d'autres de Bussigny, de Crissier, d'Ecublens, de Chavannes et j'en passe. Entre autres, bien en vue dans un établissement public, sur place une dizaine de journaux Carrefour exposés sur le comptoir, qui sont à disposition de la clientèle. Mais, quelle surprise quand j'ai ouvert un journal, le bon était découpé ainsi que dans les autres journaux et même genre dans d'autres établissements publics de Renens. Un grand bravo pour cette action. Conclusion dans cette affaire : pas de demande de pièce d'identité, donc les TL s'en lavent les mains car ils ont fait une bonne action et ils ont encaissé CHF 20'000.-- en un seul jour pour une action de plus de 2'000 cartes à 10 francs vendues. Mais la différence est facturée à la commune de Renens. Je pense que la somme est importante, on vient de vous la donner. Cette action, tout en pensant qu'il y a des renanais qui n'ont pas pu en profiter. De plus, le soir à 17h00 il n'y avait plus de cartes, tout était vendu ; chose inacceptable pour les citoyens qui paient leurs impôts à Renens et qui sont mis de côté. Pour donner suite à cette affaire, il est indiqué sur internet info pratique le 29 mars 2022 : « Offre des cartes TL prépayées à tarif préférentiel : l'offre est terminée, tous les billets ont été vendus ». Un autre article : « Merci de votre intérêt, toutes les cartes ont été vendues en un temps record ». Le lendemain, des affiches dans les rues de Renens annonçaient : « En bus, en train, en métro 1 franc le billet » un pavé rouge était affiché : Terminé. Je me permets de donner certains échos, que je ne vais pas allonger ici qui ont paru sur internet, de nombreuses personnes qui n'étaient pas d'accord avec ce genre de procédé.

- **Mme la Présidente**

Monsieur Duperrex, vous êtes un peu long. Est-ce que vous pouvez aller au fait, s'il vous plaît ?

- **M. Gérard Duperrex, Indépendant**

Je vous dirai simplement ma conclusion : un grand merci pour votre réponse. Par contre, si vous renouvez cette action, je vous demanderais de bien informer les renanais de façon à ce qu'il n'y ait pas de malentendu désagréable, de ce genre de chose dans notre commune. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je reviens sur le point No. 6 concernant le communiqué de la Municipalité sur les décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité concernant le projet « sur le chemin de l'école ». Je pose une question toute simple : Y'a-t-il une réflexion concernant une déclinaison du projet « sur le chemin de l'école » à tous les parents, allophones ou pas, dont les enfants commenceraient l'école ?

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Oui, il y a une déclinaison et c'est deux projections différentes. Nous, on s'adresse seulement aux parents allophones dont les enfants ne vont pas à la garderie. Donc, c'est deux projets différents.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais compléter la réponse de mon collègue. Effectivement il y a un projet qui s'appelle Aprimo qui vise à accompagner le démarrage de la scolarité avec les enfants quelle que soit leur nationalité. Il ne s'agit plus d'un projet pour les parents allophones, mais qui vise à accompagner les premiers pas à l'école par un accompagnement des enfants et des parents. Ce projet devait voir le jour l'année passée, mais en raison du Covid, alors que nous avons commencé la formation des animatrices, il a dû être interrompu et il va être remis en route. Mais c'est vrai que pour l'instant ça ne s'est pas encore fait, mais on a l'intention de mettre en route ce projet en parallèle du projet « sur le chemin de l'école ».

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Monsieur Delaquis, président de la COFIN nous a informé qu'il n'y aurait pas de communication ce soir.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la CUAT quant à savoir si des communications sont à transmettre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Les deux co-présidents de la CUAT, Messieurs Marc Chambaz et Basile Zufferey n'étant pas présents aujourd'hui, ils m'ont demandé de relayer les informations qui ont été discutées avec la CUAT qui s'est réunie ce lundi à 18h30. On n'a pas reçu de municipaux ou autres chefs de service, ce qui est programmé pour la prochaine réunion. Par contre, on a évoqué sur les sujets en cours, entre autres les travaux qui actuellement se déroulent dans notre commune notamment ceux qui sont liés, bien évidemment, à l'implantation du Tram. Et on s'est rendu compte que le site internet de Renens.ch ne donne pas des informations très visibles à ce sujet. Il y a eu une application qui s'appelait « Renens en mouvement » qui, apparemment, d'après nos vérifications n'est plus actuelle, en tous cas n'est plus utilisée. Tout ce que l'on peut trouver, c'est sur le site internet. Mais quand on y arrive, principalement à l'aide par exemple de téléphones mobiles, on a des bandes déroulantes et on s'est dit que ça pourrait être intéressant d'avoir en première visibilité une info ou un point à ce sujet ou un renvoi direct sans avoir besoin d'aller le chercher au fond de la bande déroulante. Voire même on s'est demandé si on pouvait imaginer une communication plus adaptée, par exemple des notifications qui arriveraient aux utilisateurs qui donneraient, par exemple leur no. de téléphone portable. Comme cela existe pour le 24 Heures qui envoie des notifications ou autres. C'est juste des réflexions, on vous a fait

part de nos tergiversations à ce sujet. C'est tout pour les communications de la CUAT. Je vous remercie.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Je pense que c'est mieux de vous répondre tout de suite parce qu'on nous écoute aussi et que c'est l'occasion de réinformer qu'il existe un site qui s'appelle tramway-lausannois.ch qui a justement ce genre d'informations et qui envoie des notifications si on le souhaite. Ça existe et peut-être qu'on ne le met pas assez en avant sur notre site internet, je vais encore veiller à ça pour que cela le soit. Mais que vous sachiez qu'il existe quelque chose. Il est vrai que quand il y a des changements de circulation, il y a des affichettes qui sont rédigées et qu'on peut télécharger quand elles sont annoncées. Elles n'arrivent pas sur le téléphone, elles arrivent sur l'adresse mail, mais on les a aussi sur le téléphone à partir de là. On regardera que le site de la ville y fasse bonne place aussi.

La parole n'étant pas demandée la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. **Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

Mme la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. **Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

Le groupe Fourmi rouge nous a informé que Madame Maria Sisto remplacera Madame Lucie Mauch à l'ARASOL et à la CRI.

Le bureau a reçu un mail de la part de Madame Aline Segin. A partir de ce soir elle ne siègera plus dans le groupe PS de Renens au sein de ce conseil, mais comme indépendante.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste pour vous informer d'un petit changement au sein de la commission intercommunale ORPC au sein de la délégation de Renens suite au départ de Monsieur Gérard Duperrex de la commission ORPC de Renens. Je remplace, avec effet immédiat, le poste occupé par celui-ci au sein de la commission de gestion de l'ORPC. Monsieur Pierre Borloz, devient remplaçant à la commission de gestion de l'ORPC. Madame Joelle Zahnd, remplace Monsieur Borloz en tant que scrutateur remplaçant.

- **Mme la Présidente**

C'est un accord que vous avez à l'interne de l'ORPC, n'est-ce pas ?

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Oui, tout-à-fait, la décision a été prise à l'unanimité avec tous les membres représentants de l'ORPC pour Renens.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Préavis N° 15-2022 – Aides sociales extraordinaires destinées aux personnes physiques et aux associations à but social, en période de crise sanitaire

Mme la Présidente redonne lecture du règlement du Conseil Communal concernant les rapports de commission

« Article 78 »

Sous réserve de l'article 58 (interpellation), toute discussion doit être précédée de la lecture du rapport d'une commission.

Ce rapport doit conclure à la prise en considération, à l'acceptation, à la modification, au renvoi à la Municipalité ou au rejet des conclusions de la proposition.

Le rapporteur est dispensé de la lecture du rapport si celui-ci a été remis aux membres du Conseil au moins sept jours à l'avance.

Pour les rapports, sans les politesses initiales, les conclusions et les signatures, faisant plus de 4000 caractères espaces non compris (environ deux pages en taille A4) seul un résumé doit être lu. Dans le résumé, il importe d'indiquer brièvement l'objet du préavis, les raisons des choix de la Municipalité, les enjeux et points litigieux importants ainsi que les incidences financières en chiffres arrondis.

Le(s) vœu(x), amendement(s) et observation(s) doit (vent) être repris intégralement dans le résumé ; il en va de même pour les résultats des votes de la commission.

Les conclusions seront lues dans leur intégralité.

Ces instructions ne concernent toutefois pas les rapports sur les comptes, le budget et la gestion (cf. art. 113).

Mme la Présidente invite M. Jonas Kocher, Président-rapporteur à faire lecture du rapport.

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s.**

1. Préambule

La commission s'est réunie le mercredi 02 mars 2022, à la salle de conférence de la salle de spectacles à Renens. Elle était composée de BEAUVOIS Frédérique, GOLAZ-GRILLI Élodie, GUBLER Roxane, PINTO Marta, KORKMAZ Mehmet, OZCAN Suat, TAAROUFI Rachid (absent) et KOCHER Jonas (président rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. CLÉMENT Jean-François (Syndic), Mme CLERC Karine (Municipale) M. CHEVALLAZ Georges-Henry (chef de service) et Mme REGAMEY Caroline (Centre Social Protestant).

Pour rappel, le présent préavis présente des mesures financières visant à soulager les membres de la collectivité confrontés à des difficultés financières, en situation extraordinaire. Afin de cibler cette aide, une présentation des actions menées à ce jour, de même que les statistiques des services sociaux et des associations seront présentées.

2. Introduction

Suite à la pandémie du COVID, La Municipalité a à cœur de pouvoir aider la population renanaise qui a été touchée avec des conséquences différentes sur le revenu des uns et des autres. Cette subvention dite « crise sanitaire » permettra aux personnes physiques et associations à pouvoir récupérer un peu d'oxygène et de pouvoir sortir la tête de l'eau. C'est le second préavis qui concerne des aides en lien avec la COVID. La Municipalité tenait, après le volet économique, à faire une aide distincte concernant le social.

Malgré que les statistiques montrent que le nombre de demande dans les divers services sociaux de l'état ne semble pas augmenter, le CSP a reçu beaucoup de demande d'aide en lien avec le COVID et à ce jour elle continue d'en recevoir. Sans entrer dans une analyse approfondie, on peut distinguer quelques éléments qui expliquent ce paradoxe :

- *les personnes les plus vulnérables ont souvent des statuts précaires : absence d'autorisation de séjour, de permis, de contrats de travail, de travail déclaré, etc. Tout recours à un service de l'Etat est susceptible de se retourner contre le ou la bénéficiaire ;*
- *même pour les personnes « en règle », depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), un contrôle des moyens financiers lors du renouvellement des permis B ou C est établi. Le recours à l'aide sociale est une des raisons justifiant le non-renouvellement d'un permis, ce qui retient nombre d'ayants droit ;*
- *le non-recours aux prestations sociales par les ayants droit est un phénomène connu, et ce, même si ces derniers ne risquent aucune conséquence administrative négative (non renouvellement du permis, remboursement en cas de meilleure fortune, comptes à rendre à l'Etat, etc.). Les motifs sont, par exemple, la méconnaissance de ses droits, la méfiance vis-à-vis de l'Etat (être fiché ou être finalement quand même pénalisé), la honte, la fierté et même la solidarité, certains pensant que d'autres ont bien plus besoin d'aide qu'eux-mêmes. Nombreuses sont les personnes qui ont puisé dans leurs économies pour faire face à leurs difficultés ou ont recouru à l'emprunt ;*
- *les expert.e.s s'accordent sur le fait que la crise du COVID a accentué les phénomènes déjà existants, tels que le non recours aux prestations sociales, et craignent les effets retard de cette crise, sur le plan social.*

Pourquoi le Centre Social protestant (CSP) ?

La Municipalité nous explique en détail les raisons qui ont porté le choix sur le CSP. En effet, dans ces conditions, une aide extraordinaire a tout son sens. Cependant, apporter une aide sociale à un public cible nécessite une organisation, des compétences et des connaissances professionnelles importantes, qui ne s'improvisent pas. En ce sens, le service Enfance-Cohésion Sociale (ECS) n'emploie pas d'assistantes et d'assistants sociaux et n'a pas d'organisation permettant de gérer ce genre de situation. Engager du personnel qualifié et créer un dispositif pour une période qui ne devrait pas dépasser deux ans semble contre-productif, et ce d'autant plus qu'il faudrait également gagner la confiance des bénéficiaires. Partant du constat que les associations caritatives ont fait preuve de leur efficacité et qu'elles bénéficient de la confiance de leurs bénéficiaires depuis plus d'une année pour les situations Covid, la direction du service ECS a approché Caritas et le CSP, pour bénéficier de leurs expériences et expertises en la matière.

Les discussions entre Caritas, le CSP et la direction du service ECS ont permis de mettre en avant que la solution la plus adéquate était de faire transiter les demandes via un seul organisme. En fonction des organisations actuelles, il a été défini que le CSP était le plus approprié pour ce mandat qui lui serait confié. Par ailleurs, le CSP collabore déjà avec l'ARASOL dans le cadre de la permanence juridique.

Pour finir, la Municipalité nous explique qu'elle ne souhaite pas juste distribuer de l'argent mais qu'elle souhaite donner un vrai suivi aux personnes dans le besoin. Le CSP a les ressources nécessaires pour fournir ce service.

Proposition d'aide financière

Le chapitre 6 du présent préavis explique les motifs et statuts des aides qui sont résumés ci-dessous :

Les principales aides apportées couvriront les charges familiales suivantes :

- loyers ;
- frais médicaux – assurances maladies ;
- frais courants divers ;
- mesures visant à éviter le début d'un endettement ou permettant d'initier une démarche de désendettement suite à des difficultés financières. [...]

Même si les statuts les plus précaires sont les catégories les plus touchées, toute personne peut être concernée :

- Suisse ;
- Permis B ;
- Permis C ;
- Permis F, L, en cours ;
- Sans-papiers suivis par un service social du CSP Vaud.

3. Convention de gestion et d'attribution

La Municipalité nous explique qu'elle a simplifié la convention en modifiant l'article 2 de la convention. Concernant la partie sur les droits des étudiants, la Municipalité a décidé de les rendre éligibles. Pour rappel, cette convention ne fait pas partie des conclusions du préavis et ne peut être modifiée par le Conseil.

4. Questions de la commission et réponses de la Municipalité

Q1. *Quelles seront les ressources mise en place par le CSP pour répondre aux demandes ?*

Le CSP dispose de 5 services distincts pour un total d'environ 40 personnes et de deux travailleuses sociales. L'entier de ces services seront mis à dispositions de toutes les personnes faisant une demande.

Q2. *L'ARASOL a eu une baisse de demandes, quelles sont les raisons qui font que les indicateurs de vulnérabilités sont en dessous des prévisions ?*

Une des explications reste le non recours aux prestations sociales et le changement de législation par rapport aux permis de séjours qui font que les familles n'osent plus demander de prestations par peur de perdre un permis de séjour. La Crise du COVID a permis de mettre en exergue un vrai problème d'échelle entre la politique fédérale et les répercussions sur les villes.

Q3. *Comment est-ce que le CSP va faire, en termes de communication, pour faire venir les gens ?*

Pendant la crise du COVID, le CSP a reçu beaucoup de nouvelles demandes et a pu créer un lien de confiance avec les demandeurs. Ce lien s'explique par la forme du CSP en association privée qui n'a pas de comptes à rendre à l'Etat. Le CSP et la Commune vont utiliser ces canaux, tel que le réseau de cohésion sociale, des professionnelles, diverses associations etc.

Q4. *Par rapport, au préavis concernant les aides aux entreprises, quels sont les chiffres ?*

Un rapport, qui est en voie de finalisation, sera présenté au Conseil d'ici peu.

Q5. *Pourquoi la gestion d'attribution des aides qui se portent à CHF 200'000.- est attribuée au CSP alors que les aides économiques de CHF 1.5 mio ont été traitées par la COFIN ?*

S'agissant du préavis pour les aides économiques, les processus d'attributions et les documents demandés se basent sur les états financiers et comptes des entreprises. De plus, la communication avec le CACIB et les commerçants étaient plus facile grâce aux canaux existants. Pour la partie sociale, l'idée de ce préavis est de donner une aide mais également un suivi tant d'un point de vue psychologique qu'administratif. La Commune continuera de faire un suivi via les aides existantes. Le service ECS n'a pas les ressources pour gérer toutes les demandes.

Q6. *N'y a-t-il pas de risque de doublon entre le fonds économique et le fonds d'aide sociale ?*

Ce n'est pas impossible qu'il y'ait des doublons. Néanmoins le processus est différent et ce genre d'aide se rapproche plus d'une aide à payer des factures précises. Le CSP va faire une vraie analyse précise de chaque dossier.

Q7. *Allez-vous communiquer avec les différents services sociaux afin d'éviter que des gens abusent des services ?*

Non, car il y'a la loi sur la protection des données. Nous ne pouvons pas communiquer ce genre de données.

Q8. *Comment allez-vous pouvoir vérifier les informations des sans-papiers et éviter les fraudes ?*

Concernant les fraudes, le CSP a une base de données à l'interne qui permet de voir si une demande, pour une même personne a été faite. Pour les personnes sans papiers, le CSP tient

une base de données anonyme afin de ne pas mettre en péril ces personnes. Tout autre document demandant une adresse telle que l'assurance maladie peut servir de preuves de domiciles pour les sans-papiers.

Q9. *Est-ce que le montant de CHF 200'000.- est vraiment nécessaire pour régler le problème ? Si 50 personnes avec 1 enfant demandent l'aide, le fonds sera vide, que ferez-vous du 51^{ème} ?*

Malheureusement, nous ne pouvons pas anticiper le nombre de demandes et les montants qui seront alloués à chaque dossier. Le CSP avait reçu une somme de CHF 150'000.- qui a été écoulee en 6 mois. Dans le domaine des aides d'urgence, il n'y a malheureusement pas d'égalité car le fonds n'est pas à l'infini. Quand le fonds est vide, plus aucune aide ne peut être donnée. Suivant le constat, la Municipalité se réserve le droit de réagir et de revenir vers le Conseil avec un nouveau préavis.

Q10. *Vous parlez d'effort collectif, mais est-ce que d'autres communes ou le Canton participent ?*

Avoir une ambition régionale serait géniale, malheureusement il est difficile de se coordonner avec les différentes communes, comme par exemple avec l'antenne Apollo. En revanche, diverses communes du district comme Prilly, Bussigny, ont mis en place des aides COVID. Le Canton a distribué divers montants via la centrale des solidarités.

Q11. *Quel est le suivi pour les étudiants ? Est-ce que les Hautes Ecoles redirigent les étudiants vers le CSP ?*

Il y a toujours une redirection qui est faite entre les diverses Hautes Ecoles spécialisées, Universités, HES etc. et le CSP qui collaborent entre eux. Un travail de coordination a été fait, à la suite d'une demande du Canton.

Q12. *Pourquoi le service du logement ne gère pas le montant d'aide au logement dans ce préavis ?*

Cette association répond à une situation sociale et qu'il faisait sens de faire de cette manière. Entre le service du logement et le ECS il y a une vraie transversalité.

5. Délibération de la commission

Un commissaire se demande en combien de temps cette somme sera distribuée et si la somme n'est pas trop pour la Commune. Un autre commissaire explique que ce montant est assez cohérent au vu de ce que d'autres organismes ont distribué. Malheureusement, la politique sociale qui existe aujourd'hui est tout sauf subsidiaire et égalitaire. Ce montant permettra à la Municipalité de faire une première étape. Suite aux délibérations de la commission, les conclusions du préavis sont acceptées par six (6) OUI et une (1) abstention. Néanmoins, la commission émet les deux vœux suivants :

- 1) Avant toute nouvelle demande d'aides sociales extraordinaires d'urgence supplémentaire auprès du Conseil Communal, la Municipalité entamera des discussions avec les autorités régionales et le Canton afin de se coordonner et de trouver de nouveaux financements si cela est nécessaire. Nous demandons également que la Municipalité anticipe et observe les éventuels besoins à venir.*
- 2) De prendre toutes les mesures afin de prévenir les abus.*

Annexes :

- *Rapport d'activité Association Vaudoise pour la Sauvegarde du Logement des personnes précarisées (AVSLPP)*
- *Statistique de AVSLPP*

Madame la Présidente remercie M. Kocher et ouvre la discussion :

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je vais juste dire quelques mots sur les deux vœux prononcés par la commission. Je comprends très bien ces vœux, parce qu'effectivement si la commune délègue bourse pour venir en aide à des situations qui ne peuvent pas accéder aux aides sociales traditionnelles, il est effectivement de son devoir de relayer les observations et les constats qu'elle fera sur son terrain communal auprès des autorités compétentes et notamment du Canton. Ce qu'elle fait déjà au travers d'un certain nombre d'interactions que nous avons avec le Canton, mais également avec la Confédération. Et à cet égard, je signale que la Municipalité participe à la consultation sur la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration pour signaler que les durcissements prévus vont à l'encontre des constats que nous faisons sur le terrain. Comme vous le savez, comme vous avez aussi lu ce rapport, une partie du public précarisé sont en général des étrangers qui craignent pour leur permis de séjour. Nous ne cessons d'essayer de relayer ces constats auprès des autorités compétentes.

Quant au 2^{ème} vœu, il va de soi que nous allons faire le nécessaire autant que possible ; enfin, que nos mandataires feront le nécessaire pour être aussi justes que possible et lutter contre toute forme d'abus. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente prie M. Kocher de lire les conclusions.

Conclusions du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 15-2022 de la Municipalité du 24 janvier 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Alloue à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 200'000.- au budget 2022 en faveur du Centre social protestant (CSP), compte No 7600.3665.08 - Subvention crise sanitaire - aide financière d'urgence – CSP. Cette subvention est destinée à fournir une aide financière aux personnes physiques domiciliées ou vivant à Renens, mises en difficultés financières suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Alloue à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 13'500.- au budget 2022 en faveur du Centre social protestant (CSP), compte No 7600.3665.09 - Subvention crise sanitaire - forfait logistique – CSP. Cette subvention est destinée au financement du dispositif du Centre social protestant (CSP) pour la gestion et l'attribution des aides financières directe aux

personnes physiques domiciliées ou vivant à Renens, mises en difficultés financières suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Alloue à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 24'000.- au budget 2022 en faveur de toutes associations répondant à des buts de lutte contre la précarité, compte No 7600.3665.10 - Subventions crise sanitaire - aide aux associations.

Le financement sera assuré par un prélèvement au fonds de réserve – Aides financières COVID-19, compte No 9282.1009 pour un montant de CHF 237'500.-.

Mme la présidente met les conclusions du préavis au vote :

C'EST À LA MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT ACCEPTEES

Mme la Présidente remercie M. Kocher et sa commission pour leur travail.

11. Motions, postulats, interpellations

Comme annoncé, Madame Beauvois a modifié sa motion en postulat comme le lui permet le règlement de notre Conseil. Dans sa séance du 29 mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité de la Motion, ce qui est valable pour la modification en postulat Mme Frédérique Beauvois et si personne ne s'y oppose Mme la Présidente invite Mme Beauvois à nous faire lecture de son postulat :

• Développement du postulat Mme Frédérique Beauvois, PSR

Titre : Ici c'est Renens ! Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens.

Conclusion : "Pour une augmentation des terrains de sport aux abords du site du Censuy et sur la commune de Renens."

Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer tant pour la santé physique que mentale. Ce plus particulièrement à une période où nos enfants et nos jeunes ont été durement impactés par deux années de confinement et de restrictions sanitaires. Or dans notre ville de Renens, ils sont actuellement plus d'une cinquantaine d'enfants en attente de pouvoir jouer au foot au FC Renens. Et ce nombre va augmenter exponentiellement ces prochaines années. La hausse démographique, mais également – et c'est là très important – la féminisation de ce sport va doubler les rangs de ces si nombreux enfants simplement désireux de jouer au foot.

La Municipalité se doit de répondre aux besoins de ces jeunes. Pour assumer l'évolution démographique dans notre commune, mais également pour l'égalité des chances et des genres. Il n'est pas décent de dire à ces garçons ET filles qu'ils ne peuvent pas jouer faute de place. A fortiori dans une commune où les habitants ne roulent pas sur l'or et n'ont pas toujours les moyens de payer des activités extra-scolaires hors budget. Alors que le foot est un sport largement plébiscité, pratiqué dans les quatre coins du monde, accessible au plus grand nombre et abordable financièrement.

L'explication principale de la liste d'attente au FC Renens est le manque de terrains de jeu, actuellement insuffisants pour accueillir de nouvelles joueuses et joueurs. Pas un mètre de pelouse en plus à Renens depuis les années 1970 en dépit de l'explosion démographique de notre région. L'enjeu consiste donc à rationaliser et optimiser les surfaces à disposition, pour obtenir une demi-surface, voire une surface de plus à disposition du FC Renens. Et ainsi augmenter à moindres frais la jauge de jeunes amateurs de foot. Ce d'autant plus que le programme cantonal « Sport et santé » permet de couvrir entre 15% et 25% du coût de rénovation/construction de places de sport en plein air.

*Les terrains annexes au site scolaire du Censuy doivent être mutualisés pour permettre aux joueurs de foot de s'y entraîner. La création d'un terrain d'entraînement E en synthétique d'une dimension accrue idéalement proche du D à 9 (40*60) augmentera les possibilités de matchs juniors les week-ends, ainsi que les entraînements en semaine. A noter qu'actuellement certains entraînements doivent être annulés lors de fortes pluies, faute de place sur le terrain synthétique actuel.*

Un petit terrain en herbe derrière le terrain C en direction de la cage offrira également une surface bienvenue d'entraînement. La tonte du terrain de Verdeaux et la mise à disposition à proximité de vestiaires et/ou d'une cahute de stockage du matériel permettra complémentirement d'augmenter les surfaces de jeu à disposition des amateurs de foot et de sport en général, dans un esprit de mutualisation.

Loin de se désintéresser des enfants en liste d'attente, le FC Renens se montre désireux d'accueillir tout jeune amateur de foot. C'est donc à nous législatif de décider et d'agir pour qu'aucun enfant ne soit laissé sur le carreau faute d'espace d'entraînement. Un signal fort en faveur des enfants et des jeunes de Renens qui sont l'avenir de notre commune. Si cette motion est principalement axée sur le foot, cette réflexion devrait également être menée pour les autres sports et associations sportives.

Je remercie naturellement la Municipalité de la prise en considération et rapide mise en pratique de ~~cette motion~~ ce postulat, pour la santé de nos jeunes et le bien du plus grand nombre.

Mme La Présidente ouvre la discussion :

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

Effectivement, le manque de place, tant pour les garçons que pour les filles dans le milieu du sport est une vraie problématique qui est partagée dans d'autres sports. J'annonce mes intérêts : je suis licencié à la Fédération vaudoise de basket et au Renens basket. C'est une vraie problématique qui se passe ailleurs que dans le foot. Je remercie Madame Beauvois de poser ce postulat. Néanmoins, c'est une vraie politique du sport qui doit être mise en place et pas juste penser un « one shot » pour un sport. Je pense qu'une commission serait bien pour partager des idées, travailler ensemble et voir plus largement. Mais merci, ça va dans le bon sens. Je demande donc une commission.

- **M. François Delaquis, PSR**

Je tiens à rappeler que j'ai déposé en 2017 un postulat demandant de définir une politique du sport. Il y a différents moyens qui sont proposés dans ce postulat, il y a des solutions

qui sont indiquées. Depuis ce moment-là, on enchaîne plusieurs fois des postulats ou des interpellations par rapport à cet aspect du sport. On voit que c'est quelque chose d'urgent, mais on ne va pas encore le retarder avec une commission supplémentaire. D'autant plus que ce serait de la cogestion en la matière et ce qui serait important maintenant, ce serait que la Municipalité nous dise quand va venir ce préavis concernant cette politique du sport et ensuite, là, nous pourrions en débattre et voir s'il manquerait encore certaines choses qu'on vienne le compléter. Additionner ne fait que retarder et je pense que maintenant ce serait le moment que vienne cette réponse de postulat. Je crois que chaque année vous devez voter pour que soit prolongé le délai de réponse à celui-ci.

Monsieur Kocher maintenant sa demande de commission, il doit être soutenu par 7 personnes du Conseil, ce qui est fait.

CE POSTULAT EST RENVOYE EN COMMISSION POUR ETUDE ET RAPPORT

Présidence ~~Andrea Timbo~~ Jonas Kocher, Les Vert.e.s

Fourmi rouge : Elisabete Cunha

PLR-PVL : Luis Guedes

PSR : Pierre Borloz

UDC : Mariusz Wilczynski

- **Monsieur Jean-François Clément, Syndic**

Sur ce dossier-là on a bien avancé, peut-être insuffisamment communiqué. Il est important que cette commission se fasse rapidement parce qu'on a consulté le FC Renens plusieurs fois. Comme vous le savez, ça a été dit quelques fois aussi, dans le programme de législature qui se termine ces prochains jours, que vous pourrez lire avec attention prochainement, nous déclarons clairement qu'après avoir autant investi sur les infrastructures, il est indispensable d'accueillir bien la population avec des éléments qui viennent compléter l'offre culturelle, sociale, associative et sportive. Et là, c'est un préavis qui est bien avancé, qu'on a entrepris avec différents services, bâtiments, domaines, logements, service des sports, service de l'enfance parce qu'il y a une mutualisation des espaces. Alors, volontiers une séance rapidement pour que l'on puisse vous dire où nous en sommes sur ce dossier et quel est le périmètre sur lequel a déjà pu s'accorder avec le FC Renens, puisqu'on s'est rencontrés dans une commission à 3, 4 municipaux à 2-3 séances et on a convenu d'un périmètre et d'un usage nouveau à revisiter.

- **Madame la Présidente**

Monsieur Kocher demande aux membres de la commission de se réunir à l'issue de la séance.

Dans sa séance du 29 mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité du Postulat de Mmes Joëlle Zahnd et Marie Schneider et si personne ne s'y oppose Mme la Présidente invite Mme Marie Schneider à nous faire lecture de son postulat

- **Développement du postulat Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Titre : "En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants/jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens !"

J'ai entendu avec un grand plaisir que l'action des cartes TL à prix réduit a eu une vente record, ce qui prouve qu'il y a une grande demande. Vous le savez toutes et tous, une des conséquences directes pour nous de la guerre en Ukraine est que le prix de l'essence à la pompe a augmenté de manière significative. Quand j'ai rédigé ce postulat, je n'imaginais pas à quel point celui-ci serait une triste et terrible réalité aujourd'hui. Mais il ne faut pas se faire d'illusions, tout cela ne va pas aller en s'améliorant. Les gens vont devoir, de plus en plus, se mettre à utiliser les transports publics. La France offre des chèques de rabais pour l'essence. Ok, ils n'ont pas de réseau de transports évolués comme ici, ils sont bien obligés de prendre leur voiture. Mais en Suisse, avec la qualité de l'offre qui va en s'améliorant et qui doit s'étendre encore, nous avons la possibilité maintenant de soulager les familles, de Renens pour le moment, en offrant un abonnement de bus aux enfants, jeunes en formation jusqu'à 25 ans, bénéficiaires de l'AI et de l'AVS, en attendant que cela soit applicable pour tout le monde. Certes, vous allez me dire que les autorités cantonales réfléchissent également à cette gratuité. Mais à Renens, nous ne voulons pas attendre encore des années pour aider nos familles. L'urgence est là.

Les enfants habitant à plus de deux kilomètres et demi de l'école ont droit à un abonnement de bus gratuit (2 zones, 11 et 12). Cet abonnement leur permet de se rendre aux activités extrascolaires mais également aux activités scolaires hors bâtiment. Par contre, les enfants habitant à moins de deux kilomètres et demi de leur école ne bénéficient pas d'un abonnement et doivent donc se rendre à leurs frais aux activités scolaires hors bâtiment. Cela engendre donc un coût supplémentaire pour les familles et peut être difficile pour certaines à bas revenus et comptant plusieurs enfants.

De plus, notion importante dans la réflexion de l'urgence climatique, offrir un abonnement aux enfants leur donnera de bonnes habitudes de déplacements et réduira le nombre de « parents-taxis ».

Mais surtout, cela constitue une inégalité de traitement pour les activités scolaires et ceci en totale infraction de l'article 19 de la Constitution qui stipule que tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition. En ce sens, le Tribunal Fédéral a émis un arrêt (arrêt du 7 décembre 2017 (2C_206/2016)) qui annule deux dispositions de la loi thurgovienne sur l'école obligatoire. Celles-ci prévoyaient la possibilité de prélever une participation auprès des parents pour les éventuels coûts de cours de langues (allemand) en faveur de leurs enfants, ainsi que de manifestations scolaires obligatoires. Ces deux dispositions ne sont pas compatibles avec le droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit.

Les activités extrascolaires, qu'elles soient sportives, ludiques, artistiques, sociales ou culturelles, contribuent à consolider les aspirations scolaires des enfants, leur permettent de découvrir leurs talents et leurs intérêts et d'élaborer leur projet de formation. Il est prouvé que les jeunes qui pratiquent des activités extrascolaires ont souvent des aspirations scolaires plus soutenues et sont plus motivé.e.s à poursuivre de plus longues études, puis que la majorité des activités sportives et artistiques impliquent indirectement beaucoup de notions de mathématiques, d'orientation spatiale, de coordination, de gestion du temps, du rythme, etc.

Les activités extrascolaires sont importantes pour la santé des enfants, car elles favorisent leur épanouissement personnel et social, constituent des passe-temps instructifs et divertissants, permettent de développer leurs talents, de renforcer leurs connaissances, leurs compétences, leur sentiment d'appartenance, l'apprentissage de valeurs comme la persévérance et le sens des responsabilités et leur permettent d'éviter la sédentarité et l'addiction aux écrans. Elles apportent également des bienfaits d'ordre relationnel, car elles favorisent les liens avec leurs pairs et avec des adultes significatifs et permettent de tisser des amitiés, ce qui contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant. Quand les activités sont bien guidées et bien structurées, les enfants s'entraident et s'encouragent à s'améliorer, ce qui est également bénéfique pour leur estime de soi et par conséquent être plus à l'aise à l'école.

Il n'est pas acceptable qu'un.e enfant, contrairement à certain.e.s de ses camarades, soit empêché.e de participer à une activité extrascolaire par manque de moyen de ses parents.

Les mêmes arguments valent pour les bénéficiaires de l'AVS/AI, afin d'assurer une équité dans leurs déplacements au niveau financier et de leur permettre de maintenir une vie sociale et culturelle.

La fragilité de certaines situations financières chez les jeunes en formation a été exposée au grand jour lors de la pandémie, avec la distribution de beaucoup de sacs de nourriture. Un abonnement gratuit jusqu'à leurs 25 ans leur permettrait d'alléger un budget déjà serré.

Ce postulat souhaite donc réparer une inégalité et permettre à la Municipalité de se mettre en conformité avec notre Constitution, mais il souhaite également voir plus loin et permettre aux enfants, jeunes en formation et bénéficiaires de l'AVS/AI, de pouvoir se développer harmonieusement ou de gagner en qualité de vie en maintenant un lien social, sans que le coût du déplacement soit un problème. Il souhaite enfin permettre de développer une habitude à utiliser les transports publics dès le plus jeune âge.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'offrir un titre de transport Mobilis (zones 11 et 12) aux enfants/jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de notre Ville.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

C'est un sujet qui est revenu régulièrement dans ce Conseil. En juin 2006, le Parti socialiste avait déposé une motion plus un postulat dans ce sens-là. Je crois que c'est le moment de reprendre, de profiter du dépôt de ce postulat pour nommer une commission. Qu'il y ait une vraie discussion là autour et que l'on puisse apporter quelque chose de commun et transmettre nos réflexions à la Municipalité. Par conséquent, je demande le renvoi à une commission.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

J'ai juste une question par rapport au développement de votre postulat : est-ce que vous avez pu avoir une idée de grandeur en termes de chiffres ? Vous avez parlé de mathématique, de coût, de quelle somme cela impacterait-il les finances communales ? Merci.

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**

Je vais répondre que c'est une bonne question et que je demande à la Municipalité de s'en occuper, de trouver une solution, de nous proposer quelque chose.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

De tête : 20'000 habitants, je prends la moitié si on prend AVS et enfants, ça fait un peu moins de 10'000, on multiplie par le coût moyen d'un abonnement annuel aux TL zones 11, 12 ; pour les personnes âgées c'est 650. -- plus ou moins, pour les jeunes c'est 450.--. On arrive à 4 millions et demi.

Monsieur Roscigno maintenant sa demande de commission, il doit être soutenu par 7 personnes du Conseil, ce qui est fait.

LE POSTULAT EST RENVOYE EN COMMISSION POUR ETUDE ET RAPPORT
--

Présidence UCD : Dylan Montefusco

Les Vert.e.s : Lysiane Adamini

Fourmi rouge : Simon Favre

PLR-PVL : Stéphanie Negri Capt

PSR : Frédérique Beauvois

La personne nommée en premier, Monsieur Dylan Montefusco, se préoccupera de prendre un rendez-vous avec les commissaires.

Dans sa séance du 28 mars, le bureau du Conseil a voté la recevabilité du Postulat de Monsieur Ali Korkmaz et si personne ne s'y oppose, Mme la Présidente invite M. Korkmaz à nous faire lecture de son développement

- **Développement du postulat M. Ali Korkmaz, PSR**

Titre : "Pour des cheminements sécurisés pour accéder toutes et tous à la Ferme du Village"

La Ferme du Village sera prochainement un haut lieu de rencontres et d'animations pour Renens. Ainsi, un public très divers cheminera en direction de ce lieu (familles avec enfants, élèves des écoles, divers publics, etc.).

Ainsi, je demande à la Municipalité qu'elle étudie les différentes possibilités de cheminements pour accéder ce lieu. Par exemple : écoles – Ferme du Village, arrêts transports publics – Ferme du Village, accès depuis les parcs de Verdeaux et des Corbettes. Qu'elle propose des mesures pour sécuriser ces cheminements (par exemple modification de la voirie, mesures de circulation, etc.).

Le trafic dans le centre du village et ses abords a fortement augmenté y compris sur un axe comme l'avenue du Temple.

Mme la Présidente ouvre la discussion :

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je pense que c'est un point qui est intéressant, qui est même important. Maintenant, je pense aussi que cela vaudrait la peine d'élargir la réflexion, pas uniquement à cet endroit spécifique, mais notamment en période de travaux. Je ne vais pas vous demander de faire un bilan de la sécurité routière sur toute la commune, je ne suis quand pas sadique à ce point ! Mais peut-être que cela vaudrait la peine de se pencher sur la question de la sécurité sur plus que simplement les abords de la Ferme du Village. C'est un point de vue, je ne suis pas en train de sélectionner des zones, mais éventuellement, quitte à discuter de la sécurisation. Je sais qu'il n'y a pas longtemps, on nous avait expliqué que la largeur des trottoirs déterminait si on pouvait ou pas mettre des barrières parce qu'il faut que des poussettes puissent se croiser. La Municipalité a déjà fait énormément de travail d'information là-dessus. Maintenant, je pense que se concentrer sur un point aussi segmenté, c'est potentiellement se retrouver avec 10'000 postulats différents, rue par rue. J'ai discuté avec Monsieur Korkmaz qui parlait éventuellement d'une commission, je ne sais s'il voulait revenir là-dessus.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Juste rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, c'était il y a deux ans, nous avons fait un scannage de la ville suite à un postulat, sauf erreur de Monsieur Neal et nous avons effectivement étudié la sécurité routière dans les zones 30, dans nos rues et fait l'état des lieux, quelque part. Le travail est fait, le constat est clairement que la sécurité routière est relativement assurée à Renens. Les trottoirs sont là, quand il en manque nous viendrons avec des projets pour les rajouter, il y a des projets en cours. Au vu de la situation, on ne peut pas dire que la circulation et la sécurité soient entamées. Juste rappeler que ce travail avait été fait il n'y a pas si longtemps.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Je comprends bien, Madame Maystre. Par contre, cette proposition était sortie suite à des visites et des portes ouvertes de la Ferme du Village l'année passée. Des discussions aussi avec des gens qui habitent dans le quartier, c'était une nécessité. Pour ça, je demande une commission alors pour discuter de tous ces détails.

- **M. Pascal Golay, PLR-PVL**

Je vous rappelle quand même que les commissions qui sont faites pour ça, ce n'est pas fait pour discuter du fond, c'est juste pour savoir si c'est renvoyé en Municipalité ou pas. Après, vous avez un préavis qui arrive, et dans ce préavis vous avez une commission dans laquelle vous pouvez discuter de ce genre de choses.

- **Madame la Présidente**

Vous maintenez votre demande de commission Monsieur Korkmaz ?

- **Monsieur Ali Korkmaz, PSR**

Interventions inaudibles, Monsieur Korkmaz n'ayant pas parlé au micro.

- **Madame la Présidente**

Donc, vous retirez votre proposition de commission et je fais voter au Conseil, si le Conseil veut que ce postulat soit renvoyé oui ou non en Municipalité. On est bien d'accord ?

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote ce postulat pour renvoi en Municipalité pour étude et rapport :

Oui : 14

Non : 43

Abstention : 3

LE POSTULAT EST REJETE

Dépôts de Postulat :

Mme la Présidente rappelle que les développements de postulats doivent parvenir à Mme Simon le 9 mai avant midi afin que le bureau puisse voter leur recevabilité

- **Postulat Luis Guedes, PLR-PVL**

Titre : *Pour une commune sécurisée et qui montre l'exemple.*

Conclusion : *Pour que la commune de Renens incite et mette ses employés à disposition du SDIS Malley Prilly-Renens pour les interventions et ceci sans aucune contrainte en termes de temps ou journées.*

- **Postulat Maria Sisto, Fourmi rouge**

Titre : Seul c'est bien, à deux c'est encore mieux ! Pour le renforcement de l'équipe de TSP (Travailleur-euse social e.s de proximité à Renens).

Conclusion : Le présent postulat demande à la Municipalité de fournir les ressources nécessaires à l'équipe de terrain via l'engagement d'un ou d'une TSP supplémentaire ainsi que d'évaluer la pertinence de l'engagement d'un ou d'une intervenant.e de nuit chuchoteur.euse.

Interpellations :

Mme La présidente passe la parole à Mme Marie Schneider pour la lecture de son interpellation :

- **Interpellation Marie Schneider, Fourmi rouge**

Pin-Pon les pompiers ne passent pas.....

Il y a maintenant plusieurs mois, les ambulanciers sont intervenus à l'avenue de Florissant 28. Ne pouvant transporter la personne en détresse par les escaliers ou l'ascenseur, ils ont fait appel aux pompiers pour venir chercher la personne et la descendre par la fenêtre au moyen de la nacelle du gros camion.

Problème... le camion n'arrive pas à passer pour se rendre au pied de l'immeuble (où une personne est en grande détresse), en raison des panneaux de signalisation du passage piéton qui empêche le véhicule de rentrer tout droit dans la cour, mais également aux grosses

pierres posées tout au long de l'avenue, que les pompiers ont dû déplacer avec force et grosse perte de temps.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de bien vouloir dresser un inventaire des lieux où le camion « grande échelle et nacelle » et autres secours n'ont pas accès et d'y remédier au plus vite avant une grosse catastrophe.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste pour information et pour rappel j'avais déjà, lors d'une séance du Conseil communal, interpellé et posé cette même question. Car sur Renens il faut savoir qu'il y a des rues où actuellement des camions d'un certain tonnage ne peuvent pas passer. Il avait été décidé avec Monsieur le Municipal du feu d'éventuellement parler aussi de cette problématique au sein de la Municipalité pour y remédier. Pour information, et à titre d'exemple, à Prilly les rues qui sont limitées à des accès de certains tonnages ont quand même un panneau qui signifie : exception service de voirie et service du feu. Je pense qu'il serait temps d'agir parce que là, on a des cas concrets et ça ne va que s'amplifier. Merci.

- **Mme la Présidente**

Pour l'annonce de vos intérêts, Monsieur Guedes : vous faites partie de la commission du feu.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci de ce constat. Je pense qu'effectivement nous allons solliciter notre partenaire le SDIS Malley pour qu'il nous dise, lui, où ils veulent passer. Je pense que c'est les plus à même de nous indiquer où leurs véhicules ne passent pas. On va, au travers de notre Municipal du SDIS, les contacter. On a quelques thèmes à traiter. Monsieur Guedes a annoncé un thème aussi juste avant, ça fera partie du panier des thèmes que l'on pourra traiter avec le SDIS Prilly-Malley. Notamment, la mise à disposition de collaborateurs que vous avez évoquée tout à l'heure, plus les accès des véhicules dans des quartiers un peu différents et comment est-ce que ces camions feux bleus finalement peuvent passer partout, puisque c'est aussi avec le feu qu'ils peuvent le faire, sans avoir forcément un panneau d'autorisation, à ma connaissance. On prend la demande, on va la relayer à notre partenaire SDIS Malley. Voilà ma réponse.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste pour complément d'information, il faut savoir que lorsqu'il n'y a pas de feu ou d'urgence vitale, les pompiers, pour des raisons de bruit et de nuisances sonores, ont interdiction de se déplacer en feux bleus. Donc ils roulent en tant que véhicules normaux et sont ainsi astreints aux mêmes règles que tout véhicule de citoyen lambda qui devrait se rendre sur place. Pour complément d'information, Renens ne bénéficie pas de nacelle, c'est Lausanne qui a dû se déplacer avec leur véhicule. Merci.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Madame Schneider je vous remercie. Cela va exactement dans le sens de la motion dont j'ai déposé le titre au mois de novembre qui parle de l'aménagement des voies de circulation au nord-est de la commune, que je dois encore développer. Je suis encore en train de compléter les informations. Du coup, je suis preneuse également des informations que vous allez recevoir parce qu'effectivement c'est vraiment dans cette région-là de la commune qu'on a des rues étroites avec des véhicules d'intervention qui ne peuvent pas passer ou qui doivent savoir comment accéder aux habitations pour venir secourir au plus vite les habitants. Je vous remercie.

Mme La présidente passe la parole à M. Sylvain Richard pour la lecture de son interpellation

- **Interpellation Sylvain Richard, Les Vert.e.s.**

Interpellation : Rue du Midi, Rue de la Mébre et Rue de la Source c'est quoi ce vacarme de si bon matin ?

Plusieurs riverains du centre de Renens nous ont fait part de leur agacement par rapport à la vidange des containers dès 6h30 du matin. Face à cette problématique, somme toute assez banale, mon collègue Jonas Kocher -également habitant du quartier- a fait remonter l'info au CTC par mail le 23 mars. La réponse du CTC nous a surpris, je cite : effectivement les camions des collectes des déchets peuvent commencer leurs tournées à 6h30. Il s'agit là d'un choix de la Municipalité et d'un point précis du contrat signé avec notre prestataire. Nous prenons note, toutefois notre règlement de police intercommunal stipule : Art. 29. - Il est interdit de faire du bruit sans nécessité. Chacun est tenu de prendre toute précaution utile pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui : 1) de 22 heures à 7 heures, sur le territoire des communes membres de l'Association.

Nous posons donc les questions suivantes à la Municipalité : Les divers services de propreté urbaine disposent-ils d'un statuts spécial justifiant ce dérangement d'une partie de nos concitoyens ? Dans la mesure où la Municipalité entend maintenir ces horaires qu'entend-elle mettre en place pour minimiser le bruit du ramassage des déchets

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Merci Monsieur le Conseiller. Je vous rendrai réponse au prochain Conseil. C'est vrai que je peux concevoir qu'il y a des gens qui ne se lèvent pas à 6h30, qui se lèvent un peu plus tard, tant mieux pour eux. Mais c'est vrai que les services de voirie, surtout notre partenaire Henry Transports a une grosse tournée à faire dans la ville, il a énormément de points où il doit soulever ces containers, les vider et cela lui prend la journée. Donc c'est vrai que s'il ne commence pas tôt et qu'il n'est pas efficace, il n'y arrive pas. Il y a un certain nombre de contraintes auxquelles il est soumis malheureusement. Je vais vérifier le contrat que l'on a avec eux et je vous ferai une réponse écrite au prochain Conseil.

Mme La présidente passe la parole à Mme Negri Capt pour la lecture de son interpellation :

• **Interpellation Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Billets TL dégriffés, action à recadrer ?

Dans l'édition 193 du Carrefour Info distribuée le 16 mars dernier, une offre de mobilité proposée par la Municipalité n'a pas manqué de retenir l'attention des lecteurs : un bon permettant d'acheter une carte prépayée de 10 billets Grand Lausanne, à savoir les zones 11 et 12, pour la modique somme de 10 Frs, était mis à disposition ; ce bon permettait jusqu'à l'achat de 5 cartes, soit 50 billets à prix réduit. Le tarif usuel de ces cartes prépayées étant de 34 Frs en tarif plein et de 22 Frs si l'utilisateur est en possession du demi-tarif, une économie de 24 Frs ou 12 Frs par carte prépayée pouvait être réalisée.

L'offre était proposée dans la limite des stocks disponibles, sur une période comprise entre le 28 mars et le 9 avril, exclusivement au nouveau centre de clientèle des TL situé à la rue de Crissier 1, durant les horaires de bureaux. L'objectif annoncé était d'encourager les habitants à se déplacer davantage en transports publics, ce qui est une intention pertinente et louable à l'heure où la mobilité est un sujet d'actualité ainsi qu'un enjeu majeur pour les années futures. Cette action était financée par le biais du Fonds du Développement durable, qui est, rappelons-le, une taxe de 0.3 ct/kWh, prélevée sur la facture d'électricité de chaque client des SIE ayant un domicile, qu'il soit privé ou professionnel, sur le territoire communal. Pour se donner une idée plus concrète, un ménage moyen consomme environ 4'000 kWh, et paie une taxe d'environ 10 Frs par an.

Suite à cette action, les constatations suivantes ont pu être observées :

- Forte de son succès, l'action n'a duré qu'un jour, le contingent de billets ayant été écoulé en moins d'une journée.*
- La majorité des clients a acheté 5 cartes prépayées, indiquant finalement qu'un seul client a consommé près de 12x la taxe annuelle payée par son ménage, ceci en se basant sur le tarif plein.*
- Des panneaux apposés à certains axes piétonniers de la Commune ont fait de la publicité pour cette action ; par ailleurs, le journal Carrefour Info est proposé en libre distribution dans des caissettes, comme à la gare de Renens qui voit passer de nombreux pendulaires, signifiant que n'importe qui peut se procurer ledit bon. Sachant que le journal est également consultable en version pdf sur le site internet de la commune, tout un chacun a la liberté de l'imprimer.*
- Aucun contrôle d'identité n'était effectué lors de l'achat des cartes multi courses et de nombreux clients n'étaient pas de Renanais.*
- Les employés TL se trouvant au guichet de vente ignoraient qui finançait cette action et se trouvaient dans l'impossibilité de renseigner les clients, dont certains ont même remercié les TL d'avoir proposé si généreusement une telle offre...*
- Ces mêmes employés étaient très heureux que leur bureau de vente soit identifié et visité, car depuis son ouverture, ils constatent une très faible fréquentation.*
- Finalement, de nombreux Renanais n'ont pu bénéficier de cette intéressante offre, alors qu'ils participent à la taxe sur le Fonds du Développement durable.*

Se posent dès lors plusieurs questions sur l'objectif de cette campagne et les conditions permettant d'y bénéficier, comme par exemple le fait de n'offrir qu'une seule carte multi courses par habitant, qui devrait prouver son identité. Il serait par exemple imaginable de

vendre ces cartes au greffe, comme c'est déjà le cas pour les cartes journalières des CFF ou de la CGN.

Si par hasard cette offre devrait être reconduite, serait-il possible de définir précisément les critères permettant d'en bénéficier, de manière à garantir une équité entre les habitants de Renens participant à alimenter le Fonds du Développement durable qui permet ce type de démarche ?

Le PLR de Renens se réjouit du bon accueil qui sera fait à cette interpellation et vous remercie pour votre attention.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Je vous remercie Madame. J'ai répondu déjà à une bonne partie de votre interpellation, effectivement. La commission du Fond du Développement durable a déjà mis ça à l'ordre du jour de sa prochaine séance. Je prends ce que vous avez dit ce soir et comme je vous l'ai dit, nous allons réfléchir : Est-ce que on va reconduire la même action ? Est-ce qu'on fera une autre action pour la mobilité ? A voir. Mais je vous ai bien entendus ce soir. Merci. Et je considère avoir répondu à votre interpellation.

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

12. Questions, propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je viens vers vous pour un point concernant le fascicule « Infos tri 2022 ». Bien sûr, j'aurais pu venir avant quand je l'ai reçu, mais il faut d'abord s'en imprégner. Je me réfère tout particulièrement aux déchetteries mobiles. Force est de constater que tous les quartiers de notre ville ne sont pas desservis équitablement par les déchetteries mobiles. Nous avons sept sites : Biondes, Eglise catholique, Tennis, Village, Florissant, Piscine et Simplon. Pour certaines, sept dates, pour d'autres, dix, six et huit. Mais un seul quartier n'a que trois dates. Donc ma question est la suivante : Pourquoi une telle différence entre les déchetteries et leurs dates ?

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale**

Merci Madame Joliat. Effectivement le nombre de dates pour chacun de ces secteurs dépend de ce que l'on peut observer au cours de l'année, c'est-à-dire qu'il y a certaines de ces déchetteries qui sont très fréquentées, où il y a énormément de personnes qui viennent apporter beaucoup de choses. A ce moment-là, on a augmenté le nombre de dates de passage à ces endroits-là pour pouvoir absorber cette demande-là. Il y a d'autres endroits où on a effectivement beaucoup moins de monde qui vient et où on n'a pas jugé nécessaire de mettre six ou sept dates dans l'année. C'est quelque chose qui est vraiment basé sur nos observations sur le terrain et qui est adapté. Si tout d'un coup il y a un gros changement dans un quartier, ça peut tout à fait être adapté. J'espère avoir répondu à votre question.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Merci Madame Zurcher pour cette réponse qui ne me convient pas ! Je pense que de nombreux citoyens du quartier Tennis ne seront pas très satisfaits de cette réponse. Il est évident qu'on a une déchetterie à Malley, mais il faut s'y déplacer avec un véhicule. Pour les autres déchetteries mobiles, il est difficile de descendre avec des sacs, des objets volumineux sur une autre déchetterie. Surtout qu'il est bien indiqué que si on veut aller dans une autre déchetterie, on ne peut pas prendre un véhicule. Si chaque fois on diminue les nombres de dates sur un site je pense que, par exemple le Tennis, il y aura de moins en moins de personnes qui y iront puisqu'il n'y a que trois dates actuellement. Je pense qu'une équité serait plus favorable et ces déchetteries mobiles seraient plus utilisées, si vous dites qu'elles sont peu utilisées. Franchement, je vois beaucoup de monde qui va à la déchetterie mobile du Tennis, mais actuellement, il n'y a que trois dates. Donc la prochaine fois que certaines personnes, comme les personnes âgées qui habitent les appartements protégés, ne pourront aller jeter leurs choses que le 25 juin. Ça fait un petit peu loin. J'espère que pour l'année prochaine, il y aura un peu plus de dates et une équité envers tous les quartiers. Merci.

La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 19 mai 2022 à 19h30 dans cette même salle, prononce la clôture de la séance à 21h40 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers et de bonnes Fêtes de Pâques.

Mme la Présidente :

La Secrétaire :

Carole Castillo

Corrine Simon